PARIS



Appel à projet Paris Solidarités Internationales 2027 (ex-solidev)

Soutien aux projets de solidarité internationale portés par les associations parisiennes

Déroulé de la réunion

01 Qu'est-ce que l'appel a projet Paris Solidarités Internationales ?

02 Conditions d'éligibilité

03 Les clés d'un projet solide

04 Exemples de projets soutenus

05 Comment candidater ?

06 Questions

Qu’est-ce que l’appel à projet Paris solidarités Internationales?

Un soutien financier ponctuel (jusqu’à 15 000 €)

à des **projets de solidarité internationale contribuant aux objectifs de développement durable dans un pays en développement**

ET

une **restitution** auprès des parisien·ne·s

portés par des **associations parisiennes**



Budget du label : 80 000€
sous réserve du vote des crédits par le Conseil de Paris

Depuis 2018, **94 projets soutenus** avec 698 000€ de subventions (moyenne de 7400€ par projet)

Appel à projet concurrentiel

Le projet ne peut démarrer qu’après la phase d’instruction et de décision soit environ 6 mois après la date de clôture de l’appel a projet

Les conditions d'éligibilité

Quelles associations ?

- Associations dont le siège social se trouve à Paris (le SIRET et le RIB à la même adresse)
- Associations ayant au moins 2 années comptables révolues au 16 décembre 2026

Sont exclues les associations :

- Ayant obtenu le label SOLIDEV en 2026
- Lauréates des éditions antérieures à 2023 n'ayant pas rendu de rapport final d'exécution

Quels projets ?

- Projet de solidarité : **un volet Sud** (« développement ») + **un volet Nord** (« restitution »)
- Se déroulant dans un pays de la liste définie dans le règlement intérieur

Sont exclus les projets :

- Dont le total des subventions versées par la ville pour le projet excèderait 20 000€
- Ayant un caractère politique, partisan ou confessionnel
- Relevant d'une intervention d'urgence, par exemple suite à une catastrophe humanitaire
- Revenant à subventionner, directement ou indirectement, une entreprise privée
- Dont les frais de fonctionnement dépassent 50% du budget total du projet (hors CVN)

Les associations ne pourront déposer qu'un seul projet par édition.

Les clés d’un projet solide

1. Un besoin démontré
Diagnostic, études, consultations

2. Une réponse adaptée
Lien claire entre besoins et activités

3. Des partenaires engagés
Des partenariat locaux identifiés et formalisés

4. Une appropriation locale
Participation et autonomie

5. Un impact durable
Contribution aux ODD et résilience

6. Une restitution à Paris
Ambitieuse, cohérente et préparée

Attention particulière portées aux projets renforçant la résilience face aux vulnérabilités économiques et climatiques

Les clés d’un projet solide

PARTENARIATS

Les partenariats constituent un élément central. Ils doivent démontrer que l'action est construite avec les acteurs locaux et non uniquement portée depuis la France.

- **Un rôle clairement défini pour chaque partenaire**
- **Des compétences adaptées aux objectifs poursuivis**
- **Un ancrage local démontré**
- **Des partenariats formalisés**
- **Une implication des bénéficiaires et acteurs locaux** dans la conception, la mise en œuvre et le suivi du projet

.

FAISABILITE

Le projet doit démontrer qu'il dispose des moyens nécessaires pour atteindre ses objectifs dans les délais annoncés.

- **Une équipe projet identifiée**
- **Un calendrier réaliste**
- **Des moyens techniques adaptés**
- **Un budget cohérent**, lié aux activités prévues et aux résultats attendus
- **Des cofinancements identifiés ou sécurisés**, permettant de consolider le plan de financement et de démontrer l'effet levier du soutien de la Ville de Paris
- **Une réflexion sur la pérennité du projet**

La faisabilité représente le principal axe d'analyse du jury (29 % de la note).

Grille d’évaluation des projets

Axes d’analyse	Points
Porteur de projet et partenariats	15
Analyse des besoins	15
Appropriation locale	14
Impact et développement durable	17
Faisabilité et mise en œuvre	29
Restitution à Paris	10

Total sur 100 points

Exemples de projets soutenus par la ville en 2026

ORGANISATION FOR SOCIAL ACTIONS AND EFFECTIVE DEVELOPMENT: projet qui vise à renforcer **l'autonomie économique des jeunes femmes** grâce à des formations en couture, design et recyclage textile au **Liban.**

BATIK INTERNATIONAL: projet qui vise à **renforcer l'accès des jeunes à une information fiable en santé sexuelle et reproductive** en milieu universitaire et scolaire, en développant des espaces participatifs et en formant les acteurs éducatifs au **Vietnam**

PEACE BRIGADES INTERNATIONAL: Projet » **Porter la voix des défenseuses de la terre et de l'environnement au Mexique »** - Soutien à la protection et au plaidoyer des défenseuses des droits humains et de l'environnement au **Mexique** afin de renforcer leur sécurité et leur capacité d'action.

KYNAROU: Projet visant à **améliorer l'accès à l'eau potable et à l'assainissement** grâce à la réalisation d'un forage, la construction de latrines familiales et des actions de sensibilisation au **Togo.**

Comment candidater ? Déposer votre projet dans Paris Asso

1. **Se connecter à Paris Asso** (avec son compte Mon Paris); *Si vous n'avez pas encore de compte Paris Asso, renseigner votre numéro SIREN ou RNA -> les données administratives seront récupérées automatiquement*



2. **Cliquer sur « Paris Subventions** - Déposer ou suivre une demande »

3. Cliquer sur « **Répondre à un appel à projet ou déposer une demande pour un dispositif spécifique** »

4. Aller en bas de page pour visualiser l'ensemble des appels à projets en cours et cliquer sur **PARIS SOLIDARITES INTERNATIONALES**

5. Vérifier les informations liées à votre association avant de commencer ; puis cliquer sur « Démarrer »



Comment candidater ?

6) Les **documents administratifs et financiers** suivants vous seront demandés ou seront automatiquement récupérés :

- **Compte rendu financier obligatoire** (CERFA) à déposer sur *Paris Subventions* via *Paris Asso*, dans un délai maximal de **6 mois après la clôture de l'exercice** ou la réalisation du projet.
- **Rapport annuel d'activité** ou bilan des actions menées.
- **Procès-verbal de l'Assemblée générale** approuvant les comptes.
- **Relevé d'identité bancaire (RIB)** au nom de l'association.
- **Comptes annuels certifiés** (bilan, compte de résultat, annexes) pour les associations ayant perçu plus de **23 000 €** de subventions.
- **Budget prévisionnel global** de l'association.
- **Budget prévisionnel du projet** financé.
- **Devis** pour les projets d'investissement.

7) **Saisir sa demande :**

· Intitulé de la demande :

« PARIS SOLIDARITES INTERNATIONALES » + Titre du projet »

- Cette demande fait-elle suite à un appel à projets de la Ville de Paris : **« OUI »**
- Relève-t-elle de la politique de la ville **: « NON »**
- Numéro d'appel à projet : **« PARIS SOLIDARITES INTERNATIONALES »**
- Bien remplir tous les champs

Comment candidater ?

8) Compléter sa demande en insérant les documents demandés :
(rubrique « documents relatifs à la demande de subvention »)

Le formulaire de candidature, avec ses **trois rubriques dûment remplies** :

A – La fiche de synthèse
B – La description du projet
C – Le porteur de projet et ses partenaires

Des annexes suivantes :

Annexe 1 – Une lettre d'engagement
Annexe 2 – Le calendrier prévisionnel du projet
Annexe 3 – La/les convention(s) ou lettre(s) de partenariat ou lettres d'intention entre l'association et ses partenaires
Annexe 4 – Le(s) document(s) attestant des cofinancements demandés et/ou octroyés
Annexe 5 – Tout document attestant des réalisations passées ou à venir de l'association
Annexe 6 – Budget prévisionnel du projet

Attention: tout dossier incomplet ou ne comprenant pas le formulaire de candidature sera inéligible

ATTENTION AUX DELAIS !

→ **Date limite de dépôt sur ParisAsso : jeudi 16 décembre 2026 à 23h59**

→ **Instruction des dossiers** : mi-décembre 2026 – fin mars 2027
→ **Jury** : avril ou mai 2027
→ **Validation des projets de délibération et passage au Conseil de Paris** : juillet 2027
→ **Versement des subventions** : août 2027

Vous devez disposer d'un compte ParisAsso complet où figure votre **numéro SIRET.**

Depuis le 1er janvier 2023, la demande d'attribution d'un numéro SIRET se fait en ligne :
https://lecompteasso.associations.gouv.fr/demander-lattribution-dun-n-siren-siret/

Toute **demande de création/modification de compte ParisAsso** fait l'objet d'une vérification.
Cette étape peut demander **3 jours ouvrés**.

Assurez-vous dès maintenant que
votre compte est à jour et complet !

Contacts

Pour une aide à la rédaction de votre projet :

- Maisons de la Vie Associative et Citoyenne (MVAC) de votre arrondissement
- Carrefour des Associations Parisiennes

Pour toute question et demande du formulaire de candidature : aap.solidarites@paris.fr

PARIS

Questions/réponses

Vos questions

1. Éligibilité des associations

Qui peut candidater ?
L'appel à projets est ouvert aux associations loi 1901 ou 1908 dont le siège social est domicilié à Paris. Les associations doivent justifier d'au moins deux années d'existence juridique et comptable à la date limite de dépôt des candidatures.

Les associations lauréates d'une précédente édition peuvent-elles recandidater ?
Oui, sous certaines conditions. Les associations lauréates de l'édition 2026 ne peuvent pas candidater en 2027. En revanche, les lauréats d'éditions plus anciennes peuvent déposer un nouveau projet à condition d'avoir transmis les documents de suivi et de clôture demandés.

Une association qui change de nom reste-t-elle éligible ?
Oui. Un changement de nom n'a pas d'incidence sur l'éligibilité dès lors que la continuité juridique de l'association peut être démontrée grâce aux statuts et aux procès-verbaux d'assemblée générale correspondants.

Vos questions

1. Éligibilité des projets

Quels types de projets peuvent être financés ?
Les projets doivent contribuer aux Objectifs de développement durable (ODD) dans un pays éligible à l'aide publique au développement (APD) et comporter obligatoirement un volet de restitution à Paris.

Dans quels pays les projets peuvent-ils être mis en œuvre ?
Tous les pays figurant sur la liste des bénéficiaires de l'aide publique au développement (APD) de l'OCDE sont éligibles.

Les pays en zone rouge par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères sont-ils exclus ?
Non. Cependant, une attention particulière sera portée aux conditions de sécurité et au protocole mis en place par l'association et ses partenaires.

Le projet doit-il obligatoirement être nouveau ?
Non. Une nouvelle phase d'un projet déjà existant peut être financée, à condition qu'elle soit clairement définie, dispose de ses propres objectifs et n'ait pas encore démarré.

Les études de faisabilité ou de diagnostic sont-elles éligibles ?
Non. Les projets doivent s'appuyer sur un diagnostic déjà réalisé. L'appel à projets ne finance pas les études préalables à la conception du projet.

Vos questions

Partenariats locaux

Un partenaire local est-il obligatoire ?
Oui. Le projet doit s'appuyer sur une structure locale participant à sa mise en œuvre et à son suivi. Les partenariats doivent être clairement décrits et formalisés dans le dossier.

Le partenaire local doit-il obligatoirement être une ONG ?
Le partenaire chargé de la mise en œuvre doit être une organisation structurée localement (association, ONG ou structure équivalente reconnue). Des prestataires privés peuvent intervenir pour certaines activités, mais ils ne remplacent pas le partenaire local du projet.

Peut-on travailler avec un partenaire déjà mobilisé sur un précédent projet ?
Oui. Une expérience antérieure de travail avec un partenaire est même un élément positif. En revanche, un accord ou une convention spécifique au projet présenté devra être fourni.

Vos questions

Budget et Financements

Faut-il obligatoirement disposer de cofinancements ?
Oui. La Ville de Paris ne peut financer que 50 % maximum du coût total du projet. L'association doit donc mobiliser d'autres ressources : fonds propres, cotisations, dons ou autres financeurs.

Peut-on solliciter d'autres dispositifs de la Ville de Paris ?
Oui. Plusieurs financements municipaux peuvent être sollicités pour un même projet, dans la limite de 50 % du budget total du projet et dans le respect des règlements de chaque dispositif.

Les frais de personnel sont-ils éligibles ?
Oui, lorsqu'ils sont directement liés à la mise en œuvre du projet. Toutefois, l'ensemble des frais de fonctionnement ne doit pas dépasser 50 % du budget total du projet.

Les bourses ou aides financières versées directement aux bénéficiaires sont-elles éligibles ?
Non. Les dispositifs de bourses individuelles ne sont pas éligibles dans le cadre de cet appel à projets.

Peut-on financer le déplacement d'intervenants venant du pays partenaire pour participer à la restitution à Paris ?
Oui, sous réserve que cette dépense reste proportionnée au budget global du projet et contribue directement à l'action de restitution.

Vos questions

Restitution à Paris

Qu'est-ce qu'une action de restitution ?
Chaque projet doit prévoir une action organisée à Paris afin de partager les résultats du projet et sensibiliser les Parisiennes et les Parisiens aux enjeux de solidarité internationale.

Quels formats sont possibles ?
La restitution peut prendre différentes formes : conférence, exposition, projection de film, événement associatif, forum, rencontre publique ou autre action de sensibilisation.

La restitution peut-elle être entièrement en ligne ?
Non. Une restitution exclusivement numérique rendrait le projet inéligible. Une action en présentiel à Paris est obligatoire.

La restitution peut-elle être payante ?
Il est fortement attendu que l'événement soit accessible au plus grand nombre. Une restitution gratuite est donc privilégiée afin de permettre la participation du public parisien le plus large possible.

Peut-on intégrer les frais de restitution dans le budget du projet ?
Oui. Les dépenses liées à l'organisation de l'action de restitution peuvent être prévues dans le budget.

Vos questions

Dépôt du projet

Comment déposer sa candidature?
Les candidatures doivent être déposées exclusivement sur Paris Asso / Paris Subventions. Aucun dossier transmis par courrier électronique ne sera instruit.

Peut-on transmettre des pièces complémentaires après la date limite ?
Non. Tout dossier incomplet à la clôture de l'appel à projets sera déclaré irrecevable.

Combien de projets peut déposer une association ?
Une seule candidature peut être déposée par association dans le cadre de Paris Solidarités Internationales 2027.

Où obtenir le formulaire de candidature ?
Le formulaire peut être demandé à l'adresse : aap.solidarites@paris.fr.

Vos questions

Instruction et sélection

Peut-on demander un avis sur son projet avant le dépôt ?
L'équipe peut répondre aux questions relatives à l'éligibilité du projet ou du porteur. En revanche, aucun avis ne sera donné sur le contenu ou la qualité d'un projet avant la clôture des candidatures.

Peut-on rencontrer les instructeurs pendant la période de candidature ?
Non. Afin de garantir l'égalité entre les candidats, aucun échange individualisé sur le contenu des projets n'est organisé pendant la période de candidature.

Un projet éligible est-il forcément financé ?
Non. L'appel à projets est compétitif. Un projet peut être recevable et de qualité sans être retenu, notamment en raison du nombre de candidatures et des crédits disponibles.

Peut-on obtenir un retour si le projet n'est pas retenu ?
Oui. Après la publication des résultats, les associations peuvent solliciter un échange avec l'équipe afin d'identifier les pistes d'amélioration de leur candidature

Vos questions

Calendrier

Quelle est la date limite de dépôt des candidatures ?
Les dossiers doivent être déposés au plus tard le 16 décembre 2026 à 23h59.

Quand les résultats seront-ils connus ?
Les jurys se réuniront au printemps 2027. Les résultats seront publiés après le vote du Conseil de Paris, à l'été 2027.

Quand les subventions seront-elles versées ?
Le versement est prévu à partir d'août-septembre 2027, après le vote du Conseil de Paris et les procédures administratives associées